

## **ASSEMBLEE GENERALE DU 15 avril 2015**

L'An Deux mille quinze, le 15 avril à 17h30 heures, les délégués des quinze communes formant le Syndicat Intercommunal de la Basse Vallée de la Risle (S.I.B.V.R.), se sont réunis à la Salle du département de la médiathèque de SAINT-PHILBERT-SUR-RISLE, en séance publique.

Après avoir déclaré la séance ouverte, Monsieur Francis COUREL, Président sortant, fit procéder à l'appel par Monsieur DUPUIS Thomas des délégués représentant les communes adhérentes, à savoir :

Commune d' <b>ACLOU</b>	<b>Monsieur LHERMURIER Christophe</b> <b>Monsieur TROCQUE Michel</b>
Commune d' <b>APPEVILLE-DIT-ANNEBAULT</b>	<b>Madame RENARD Evelyne</b> <b>Monsieur POTTIER Maurice</b>
Commune d' <b>AUTHOU</b>	<b>Monsieur BEIGLE Claude</b> <b>Monsieur MAHIETTE Marceau</b>
Commune de <b>BRIONNE</b>	<b>Monsieur BEURIOT Valéry</b> <b>Monsieur BOISSAY Thierry</b>
Commune de <b>CONDE-SUR-RISLE</b>	<b>Monsieur BOURDAUD Pierre</b> <b>Monsieur BELLONCLE Denis</b>
Commune de <b>CORNEVILLE-SUR-RISLE</b>	<b>Madame DEFLUBE Fabienne</b> <b>Monsieur RUFFY Claude</b>
Commune de <b>FONTAINE-LA-SORET</b>	<b>Monsieur DELAPORTE Jean-Pierre</b> <b>Monsieur DANSET Eric</b>
Commune de <b>FRENEUSE-SUR-RISLE</b>	<b>Monsieur BRONGNIART Etienne</b> <b>Madame MADOTTO Simone</b>
Commune de <b>GLOS-SUR-RISLE</b>	<b>Monsieur DOUBLET Jean</b> <b>Monsieur TIHY André</b>
Commune de <b>MANNEVILLE-SUR-RISLE</b>	<b>Monsieur LAMY Denis</b> <b>Monsieur GAGNANT René</b>
Commune de <b>MONTFORT-SUR-RISLE</b>	<b>Monsieur PIERRE Michel</b> <b>Madame COYARD Brigitte</b>
Commune de <b>NASSANDRES</b>	<b>Madame RAMBAUD Sophie</b> <b>Monsieur DESCHAMPS Didier</b>
Commune de <b>PONT-AUDEMER</b>	<b>Monsieur RIFLET Dominique</b> <b>Monsieur CANTELOUP Christophe</b>
Commune de <b>PONT-AUTHOU</b>	<b>Monsieur SALOMON Henri</b> <b>Monsieur MARTIN Denis</b>
Commune de <b>SAINT-PHILBERT-SUR-RISLE</b>	<b>Monsieur COUREL Francis</b> <b>Monsieur FOUET Marc</b>

**Délégué suppléant présent :** M COLLIARD Benoît (Montfort-sur-Risle)

**Etaient absents :** Monsieur LHERMURIER Christophe, excusé sans pouvoir  
 Monsieur BOISSAY Thierry, excusé donne pouvoir à André TIHY  
 Monsieur BOURDAUD Pierre, excusé sans pouvoir  
 Madame DEFLUBÉ Fabienne, excusée donne pouvoir à Valéry BEURIOT  
 Monsieur RUFFY Claude, excusé sans pouvoir  
 Monsieur DELAPORTE Jean-Pierre, excusé sans pouvoir  
 Monsieur PIERRE Michel, excusé remplacé par suppléant  
 Madame RAMBAUD Sophie, excusé sans pouvoir  
 Monsieur CANTELOUP Christophe, excusé sans pouvoir  
 Monsieur MARTIN Denis, excusé sans pouvoir

**Autres présents :** M BARE Mathieu, aide comptable  
 M DUPUIS Thomas, chargé de mission rivière  
 M DURAND Bruno, garde-rivière

Le procès-verbal de la dernière assemblée est accepté sans aucune observation.

M COUREL remercie les délégués présents, précise que le quorum est atteint avec 23 votants et ouvre alors la séance.

### **1. COMPTE DE GESTION 2014**

Monsieur le Président rappelle aux délégués syndicaux que le compte de gestion est la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté avant le compte administratif et correspondre en tout point au bilan de l'année écoulée.

Après présentation du compte de gestion 2014 au Comité Syndical, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

### **2. COMPTE ADMINISTRATIF 2014**

Sous la Présidence de M. Marceau MAHIETTE (Doyen d'âge), le Compte Administratif de l'année 2012 est approuvé à l'unanimité.

Ce compte laisse apparaître en fonctionnement, un excédent de clôture de 67 082.51 € et en investissement, un excédent de 104 897.15 € ce qui porte la balance générale à un solde d'exercice de 64 071.66 € (c/002).

### **3. BUDGET PRIMITIF 2015**

Monsieur le Président soumet à l'examen du Comité Syndical le projet de BUDGET PRIMITIF de l'exercice 2015. Il donne lecture article par article des sommes inscrites en recettes et dépenses, et invite le Comité Syndical à délibérer.

Sur le budget de fonctionnement, il a été mis en évidence une baisse sur les charges salariales (chapitre 012) qui est à relier au départ de Melle PETITPRETRE et à la mutualisation des postes. L'article D6262 inclut les frais pour une mise en œuvre du site Internet (nom de domaine et hébergement pour une année). L'article D6237 « Publication » regroupe l'impression du dossier P.P.R.E (rapport, cartographie, carte A0), l'impression de 2 numéros de « A l'eau, la Risle » dont un a déjà été réalisé.

Sur le budget d'investissement, les principaux projets portés par le syndicat en cette année 2015 consiste à la poursuite des études sur la restauration de la continuité écologique de la Risle aval (RCE Risle Aval) avec le commencement des travaux et la finalisation des Echaudés. Le syndicat possède un budget de 34 624 € qui est dévolu à des travaux divers.

Les délégués après avoir discuté le budget, votent le budget primitif de l'exercice 2015. Ce budget s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **165 219.66 €** en section de fonctionnement et de **558 886.85 €** en section d'investissement.

Les dépenses d'investissement se répartissent comme suit : 182 740.00 € en restes à réaliser et 376 146.85 € proposé et les recettes d'investissement comme cela : 74 832.00 € en restes à réaliser et 484 054.85 € proposé.

#### **4. PORTAGE DE L'OPERATION DE LA RCE RISLE AVAL PAR LE S.I.B.V.R**

Afin de poursuivre l'opération de RCE Risle Aval sous le portage du S.I.B.V.R en toute sérénité et sécurité, M COUREL expose que le syndicat doit prendre une délibération établie par le cabinet d'avocats De Gaule, Fleurance et associés. Après avoir entendu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- DECIDE d'assurer le portage de l'opération de restauration de la continuité écologique de la Risle Aval dans le cadre des dispositions de l'article L. 211-7-1 du Code de l'environnement ;
- APPROUVE la recherche d'un accord avec les exploitants des ouvrages concernés en vue de conclure les conventions relatives aux travaux, dans les conditions mentionnées ci-dessus ;
- AUTORISE le président du S.I.B.V.R à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération, et notamment à participer à l'élaboration de projets de conventions à conclure avec les exploitants.

M DUPUIS présente les AVP relatifs à la RCE Risle aval qui ont permis le montage des demandes d'aides auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Des photographies d'équipement pour la montaison et la dévalaison des sites hydroélectriques du moulin Prieur et de la Baronnie ont été présentées aux délégués (passe à bassin avec fente verticale, rampe anguille, goulotte de dévalaison, vis ichthyocompatible).

#### **5. QUESTIONS DIVERSES**

M le Président informe l'assemblée de la poursuite des fonctions de M Thomas DUPUIS qui élabore le programme d'actions du PPRE en régie. Celui-ci accepte d'assurer les fonctions de technicien de rivière du S.I.B.V.R.

M DESCHAMPS souhaite avoir l'avis technique du technicien du S.I.B.V.R. à propos d'un ruisseau sur la commune de Nassandres. M COUREL invite chaque délégué à se rapprocher du technicien pour toute question se référant à la rivière. M DUPUIS prendra un rendez-vous prochainement pour comprendre la problématique de la commune et la conseiller.

M TROCQUE se demande également ce qu'il est prévu sur le site abandonné du moulin Câtillon et l'abondance des déchets. La propriétaire n'est plus sur place et réside en Suisse. M COUREL évoque alors la police du maire. Des actions seront pourtant prévues dans le cadre du P.P.R.E et une prise de contact avec le ou les propriétaires seront un préalable à toute action.

Mme RENARD et M POTTIER souhaitent également le recours à l'appui technique de M DUPUIS à propos d'un conflit lié au ruisseau Mignon avec un de leur administré. M DUPUIS connaît bien ce site pour l'avoir parcouru dans le cadre du P.P.R.E et avoir rencontré le riverain. Un rendez-vous sera pris prochainement pour soutenir les élus et le point de vue du syndicat.

M DUPUIS profite pour lancer un appel aux délégués pour récupérer des photographies d'inondations de la vallée de la Risle. Celles-ci serviront pour sensibiliser tout à chacun et garder en mémoire le risque notamment par le biais de la gazette « A l'eau, la Risle » ou du futur site Internet.

L'ordre du jour étant terminé, Monsieur le Président lève la séance à 19h30 heures, après avoir remercié l'ensemble des membres présents.